

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2430

11 novembre 2010

SOMMAIRE

4D Investissements S.A.	116612	Sanger Investment S.A.	116639
Accession Fund Holding Alpha S.à r.l. ...	116621	Schuch Engineering International	116639
Continental Media S.A.	116624	Schumacher-Goetzinger S.à r.l.	116639
Continental MultiMedia S.A.	116624	SCK Holding S.A.	116639
Decapterus Investments S.à r.l.	116610	SCK Holding S.A.	116639
DKV Globality S.A.	116600	SDT Securitisation S.A.	116640
Entreprise Vinandy S.à r.l.	116632	Shanghai Global Investment and Finance S.A.	116627
European Diversified Bond Fund	116596	Sikari S.A.	116640
FC Gronn 08	116598	Socafam & Cie	116631
Finprom Participations S.A.	116611	Sogerel S.A.	116640
Gestacom S.A.	116634	SRG Spain Investments S.à r.l.	116621
Giapa Investments S.A.	116620	Starlight S.à r.l.	116595
Goslings International S.à r.l.	116611	Taunus Holdings Limited	116636
Green Power Solar Technology S.à r.l. ..	116618	TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l.	116596
Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	116626	Transport Becker S.à r.l.	116601
Kinnevik Holding S.A.	116627	Tribel S.A.	116640
Kofler Ventures S.à r.l.	116627	Tyburn Lane (Marburg) Sàrl	116636
Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à r.l.	116601	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à r.l.	116636
L'Aurora	116627	UREIT Prop A S.à r.l.	116634
Luxviande S.à r.l.	116621	Varenne S.A.	116636
Moongate Holding S.A.	116623	Varennes Investissement S.A.	116636
ND Capital S.A.	116595	VATit Group S.à r.l.	116599
Philanthropia S.A.	116628	Vienada Investments S.à r.l.	116637
QNB International Holdings Limited ...	116635	Wings Private Investments S.A.	116637
Rice International S.A.	116594	Woodstock Estates Inc.	116638
Richardson European Holdings S.à r.l. ..	116594	World Immo Invest S.A.	116601
Robur Invest S.A.	116640	Zanoun, S.à r.l.	116638
R Port	116635	Zuang Distribution S.A.	116611
R Port	116635		
R Port	116635		

Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.562.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010132749/11.

(100151323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Rice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.781.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «RICE INTERNATIONAL S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 361, du 24 août 1992, dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé (conversion en euros), en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 21 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois de juin à 17.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 16, alinéa 1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième lundi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

116595

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42487. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132748/58.

(100151162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 1^{er} octobre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Anne Compère en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2010;
- Monsieur Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, 15, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} octobre 2010 pour une durée indéterminée.
- de transférer le siège de la Société du 14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010132771/17.

(100151786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ND Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.249.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2010

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance

Madame Déborah FRAIBERGER demeurant au 64, boulevard Maurice Barrès, F- 92200 Neuilly sur seine, Monsieur Nathaniel FRAIBERGER demeurant au 100, Avenue Paul Doumer, F-75116 Paris, Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A ; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

ND CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2010133425/22.

(100152590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 30 septembre 2010, a décidé de renouveler les mandats de:

Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représenté par Mr Jean-Yves Maldague, 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Petercam S.A., représenté par M. Lucien Van Den Brande
Place Sainte Gudule, 19, B-1000 Bruxelles

Petercam (Luxembourg) S.A., représenté par M. Christian Bertrand ou Mr Michel Pinte
Rue Pierre d'Aspelt, 1 A, L-2449 Luxembourg

Dexia Asset Management Belgium S.A., représenté par M. Paul Cuvelliez,
Place Rogier 11, B-1210 BRUXELLES

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Ainsi que:

KPMG Audit S.a.r.l,
31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

En qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour European Diversified Bond Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010133603/28.

(100151358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.386.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registration number OG167353,

here represented by Mr. Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given under private seal.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

-The company TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 117386, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg on 16 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1631, dated 29 August 2006 (hereafter referred to as the "Company").

- The corporate capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.
- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2010 to 28 September 2010.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.
- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the company TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit du mois de septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD., une société constituée et existantes sous les lois des Îles Caïmans, avec siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée sous le numéro OG-167353,

ici représentée par Monsieur Patrick LESTIENNE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117386, a été constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire résidant à Luxembourg en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.631 du 29 août 2006 (ci-après dénommée la «Société»).

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 28 septembre 2010.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, qu'elle, en tant qu'associé unique de la Société, est investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (en ce compris les charges fiscales), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres, documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132805/100.

(100151048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

FC Gronn 08, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 28, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg F 7.798.

REFONTE DES STATUTS

L'an deux mille 10, le 28 septembre entre les soussignés:

Monsieur Alain Rolling, employé privé, L-7341 Heisdorf, 18, rue Prince Henri

Monsieur Luc Neyens, employé privé, L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers

Monsieur Christian Alff, fonctionnaire, L-7231 Helmsange, 40, rue de l'Industrie

Monsieur Serge Krippner, fonctionnaire d'état stagiaire, L-3279 Bettembourg, 32, rue de la Scierie

Dénomination, Objet, Siège Social, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom de FC Gronn 08, désignée ci-après comme OBL, qui est régie par les présents statuts.

Art. 2. OBL a pour objet l'organisation de loteries et de fêtes ainsi que l'organisation de matchs de football nationales et internationales amicales, c.à.d, sur un terrain de football au Luxembourg ou sur des terrains situés dans un état membre de l'Union Européenne.

Art. 3. OBL a son siège au quartier du Grund à Luxembourg. Elle est formée pour une durée illimitée.

Art. 4. OBL se compose de personnes domiciliées au Grand-Duché de Luxembourg. OBL reprend les membres actuels de l'ancien OBL, qui n'avait pas la personnalité juridique.

Art. 5. La qualité de membre du comité de l'OBL se perd:

- 1) par démission adressée au comité de l'OBL;
- 2) par le refus réitéré de payer la cotisation annuelle;
- 3) pour motif grave dûment constaté.

Art. 6. OBL est administrée par un comité composé de 3 membres au minimum, et 5 membres au maximum élus par l'assemblée générale pour une durée de 1 an.

Les candidatures pour le comité doivent être parvenues au Président au moins 8 jours avant la date fixée pour la réunion. Les membres sortants sont rééligibles.

Le comité choisit parmi ses membres un bureau composé de président, vice président, secrétaire, trésorier. Le bureau est élu pour une durée de 1 an.

Art. 7. Le comité se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande de deux tiers de ses membres. Dans toutes les réunions, les membres du comité ont seuls voix aux délibérations. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances.

Art. 8. Les affaires et intérêts de l'OBL seront gérés et administrés par le comité, représenté par son président, et en son absence, par le vice-président de l'OBL.

Le comité établit chaque année les comptes de l'exercice clos. OBL reprend entièrement l'actif et le passif de l'ancien FC Gronn 08.

Art. 9. L'assemblée générale représente OBL. L'assemblée générale aura lieu une fois par an sur convocation individuelle du comité ou par voie de presse 15 jours à l'avance. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en cas de circonstances exceptionnelles, par le comité. Les convocations doivent indiquer l'ordre du jour. Tout membre présent a le droit de vote.

Art. 10. L'assemblée annuelle reçoit le compte-rendu des travaux du comité et les comptes du trésorier, elle statue sur leur approbation. Elle nomme chaque année 2 vérificateurs des comptes, qui ont le mandat de vérifier les livres et la caisse, de contrôler la régularité et la sincérité des opérations. Ils présentent à cet effet un rapport à l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 11. Les ressources de l'OBL

- 1) des cotisations annuelles des membres. Le minimum d'une cotisation est de 5€.
- 2) des subventions qui pourront lui être accordés par des collectivités.
- 3) des dons particuliers destinés à lui permettre d'atteindre les buts qu'elle propose
- 4) du produit des collectes, loteries, fêtes, etc. organisées au profit de l'OBL.
- 5) des intérêts et revenus que les biens et valeurs lui apporteront
- 6) de la vente de boissons, et d'alimentation vendus lors des matchs et tournois organisés par l'OBL

Modifications des statuts

Art. 12. Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale annuelle sur la proposition du comité.

Dissolution

Art. 13. L'assemblée appelée à se prononcer sur la dissolution de l'OBL doit comprendre au moins 3/4 des membres du comité en exercice. En cas de dissolution, l'actif sera affecté, après liquidation du passif, à une œuvre sans but lucratif. Tous les points non réglés par les présents statuts sont réglés par la loi luxembourgeoise sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

A. Rolling / L. Neyens / C. Alff / S. Kripler.

Référence de publication: 2010132920/62.

(100150967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ritzia Investments Corporation, une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Patton Moreno Asvat, Palm Chambers, 197 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Nicolas KADRI, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société VATit Group S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 26 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 juin 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1372 du 16 juillet 2009.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Siège social. (1^{er} alinéa). Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg."

Version anglaise

"Art. 5. Registered office. (1st paragraph). The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Chung Yan Maurice Lee de ses fonctions de gérant de catégorie A et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR). Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.KADRI, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42454 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132829/46.

(100151727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausendzehn, am achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße, 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Charles Pratt, Finanzdirektor von DKV Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 22. September 2010.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft DKV Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 3. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 873 vom 27. April 2010.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf fünfzehnmillioneneinunddreißigtausend Euro (EUR 15.031.000,-) durch die Ausgabe von einmillionfünfhunderttausend (1.500.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).
2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von dreizehnmillionenfünfhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 13.531.000,.) eingeteilt in

dreizehnmillionsfünfhunderteinunddreißigtausend (13.531.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf fünfzehnmillioneneinunddreißigtausend Euro (EUR 15.031.000,-) durch die Ausgabe von einmillionfünfhunderttausend (1.500.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche einmillionfünfhunderttausend (1.500.000) neuen Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße, 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463 gezeichnet,

hier vertreten durch Charles Pratt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in Duchscherstrooss, 50, L-6868 Wecker, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 22. September 2010.

Sämtliche einmillionfünfhunderttausend (1.500.000) neuen Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von einmillionfünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000) vollständig in Bar eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzehnmillioneneinunddreißigtausend Euro (EUR 15.031.000,-) und ist in fünfzehnmillioneneinunddreißigtausend (15.031.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Pratt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42693. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133275/62.

(100152211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

World Immo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010132838/10.

(100151327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Transport Becker S.à r.l.).

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.399.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.”, a public limited liability company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 49.456,

here represented by Mr Tom Decraene, with professional address at Brusselstraat 59 B-2018 Antwerpen, Belgium, by virtue of a proxy established on 24 September 2010.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of “Transport Becker S.à r.l.” (the “Company”), having its registered office at Maison 63, L-9956 Hachiville, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.399 and incorporated by a notarial deed on November 30, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 505 on July 5, 2001.

The Company’s articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on December 29, 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 184 on February 13, 2004

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider decreasing the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 235,494) in order to bring it from its current amount of two hundred forty seven thousand eight hundred ninety four Euros (EUR 247,894) to an amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) and reimbursing the amount of two hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 235,494) so made available to the Company’s sole shareholder;

2. Consider the amendment of Article 5 of the Company’s articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.”

3. Consider the change of the corporate denomination of the Company from “Transport Becker S.à r.l.” into “Kuwait Petroleum Aviation Luxembourg S.à r.l.”;

4. Consider the transfer of the Company’s registered office from Maison 63, L-9956 Hachiville, Grand Duchy of Luxembourg to 12, rue de l’Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Consider the restatement of the Company’s articles of association, including the corporate object;

6. Consider the dismissal of Mr Koen Van Kelst as manager of the Company;

7. Consider the appointment of:

- Mr Fadel Al-Faraj, manager, born on February 16, 1966 in Kuwait City, Kuwait, professionally residing at Flat 12, 29 Melliss Avenue, Kew, Richmond, Surrey, TW9 4BS, United Kingdom, as a category A manager of the Company;

- Mr Toby Simmons, manager, born on September 17, 1969 in Chelmsford, United Kingdom, professionally residing at 64 Houblon Road, Richmond, TW10 6DE, United Kingdom, as a category A manager of the Company.

8. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company’s share capital by an amount of two hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 235,494.-) in order to reduce it from its current amount of two hundred forty seven thousand eight hundred ninety four Euros (EUR 247,894.-) to an amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) that will be represented by the one thousand (1,000) shares without designation of a nominal value currently in place and to reimburse to itself the amount of two hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 235,494.-).

Second resolution

Pursuant to the above decrease of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read in French as follows:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate denomination of the Company from “Transport Becker S.à r.l.” into “Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à r.l.”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from Maison 63, L-9956 Hachiville, Grand Duchy of Luxembourg to 12, rue de l’Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to Company's current corporate object as follows:

“The main object of the Company is the the sale, purchase, storage and trading of aviation fuel. The Company may also take care of the transport of its commodities which comprise combustible, gaseous and solid liquids as well as chemical products, lubricants and similar products for vehicles of at least 6 tons. The Company may further enter into commercial contracts, carry out all related trading or service activities which are suitable to support the Company's business.

In addition, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company so that they will henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The main object of the Company is the the sale, purchase, storage and trading of aviation fuel. The Company may also take care of the transport of its commodities which comprise combustible, gaseous and solid liquids as well as chemical products, lubricants and similar products for vehicles of at least 6 tons. The Company may further enter into commercial contracts, carry out all related trading or service activities which are suitable to support the Company's business.

In addition, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company has the denomination «Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital The share capital is fixed at twelve thousand Euros (EUR 12,400) represented by one thousand (1,000) shares without designation of a nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

In case, all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by at least three managers. They will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager of category B.

Upon the appointment of any manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

The managers need not to be shareholder(s). The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company who also decides on the duration of their mandates, their powers and remunerations.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. The Company shall be validly committed towards third parties by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B. The board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and manager of category B is present or represented at the meeting of the board of managers. Resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the

Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of September at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of the following year.

Each year, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the immediate resignation of Mr Koen van Kelst from his position as manager of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect the following two (2) persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Fadel Al-Faraj, manager, born on February 16, 1966 in Kuwait City, Kuwait, professionally residing at Flat 12, 29 Melliss Avenue, Kew, Richmond, Surrey, TW9 4BS, United Kingdom, as a category A manager of the Company;
- Mr Toby Simmons, manager, born on September 17, 1969 in Chelmsford, United Kingdom, professionally residing at 64 Houblon Road, Richmond, TW10 6DE, United Kingdom, as a category A manager of the Company.

Following the resignation of Mr. Koen van Kelst and the appointment of Mr. Fadel Al-Faraj and Mr. Toby Simmons, the board of managers of the Company will be composed as of today as follows:

- Mr Jean-Paul Schmit, category B manager;
- Mr Johan Innegraeve, category A manager;
- Mr Gerrit Ruitinga, category A manager;
- Mr Fadel Al-Faraj, category A manager, and;
- Mr Toby Simmons, category A manager.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.», une société anonyme constituée à Luxembourg et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.456,

ici représentée par Monsieur Tom Decraene, demeurant professionnellement au Brusselstraat 59 B-2018 Anvers, Belgique,

en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Transport Becker S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social à Maison 63, L-9956 Hachiville, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.399, et constituée aux termes d'un acte reçu en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 505 en date du 5 juillet 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié dressé en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 184 en date du 13 février 2004.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 235.494) afin de le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 247.894), à un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) et de rembourser le montant de deux cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 235.494) ainsi libéré à l'associé unique de la Société;

2. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.”

3. Décision de changer le nom de la Société de Transport Becker S.à.r.l. en Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à.r.l.;

4. Décision de transférer le siège social de la Société de Maison 63, L-9956 Hachiville, Grand Duché de Luxembourg à 12, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg;

5. Décision de modifier les statuts de la Société, incluant l'objet social;

6. Décision de révoquer Mr. Koen Van Kelst en tant que gérant de la Société;

7. Décision de nommer:

- Mr. Fadel Al-Faraj, gérant, né le 16 Février 1966 à Koweit, Koweit, dont la résidence professionnelle est située flat 12, 29 Melliss Avenue, Kew, Richmond, Surrey, TW9 4BS, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

- Mr. Toby Simmons, gérant, né le 17 septembre 1969 à Chelmsford, Royaume Uni, dont la résidence professionnelle est située 64 Houlblon Road, Richmond, TW10 6DE, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

8. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 235.494,-) afin de le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 247.894,-), à un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) qui sera représenté par les mille (1.000) parts sans désignation de valeur nominale actuellement en place et de rembourser à lui-même le montant de deux cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 235.494,-).

Deuxième résolution

Suite à la diminution de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante: «Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales sans désignation valeur nominale.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Transport Becker S.à r.l.» en «Kuwait Petroleum Aviation Luxembourg S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de Maison 63, L-9956 Hachiville, Grand Duché de Luxembourg au 12, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social existant de la Société de sorte qu'il se lise désormais comme suit:

«L'objet principal de la Société est la vente, l'achat, le stockage, et le commerce de carburant pour avions. La société s'occupe également du transport de ses marchandises, qui comprend les liquides combustibles, gazeux et solides, ainsi que les produits chimiques, lubrifiants, et tout produit similaire pour véhicules d'au moins 6 tonnes.

De plus, la Société peut conclure des contrats commerciaux, exécuter toutes les activités commerciales et de services, en lien avec et de nature à soutenir l'activité de la Société. De plus, la Société peut détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet principal de la Société est la vente, l'achat, le stockage, et le commerce de carburant pour avions. La société s'occupe également du transport de ses marchandises, qui comprend les liquides combustibles, gazeux et solides, ainsi que les produits chimiques, lubrifiants, et tout produit similaire pour véhicules d'au moins 6 tonnes. De plus, la Société peut conclure des contrats commerciaux, exécuter toutes les activités commerciales et de services, en lien avec et de nature à soutenir l'activité de la Société.

De plus, la Société peut détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a la dénomination «Kuwait Petroleum Aviation (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés

délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par au moins trois gérants. Ils constituent un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B. Dès leur nomination, chaque gérant devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B. Les gérants ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société qui décident aussi de la durée de leur mandat, de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les gérants, auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Le conseil de gérance pourra déléguer tout ou partie de ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième jeudi du mois de septembre à 14h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social – Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année prochaine.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître immédiatement la révocation de Monsieur Koen van Kelst, de sa fonction de gérant de la Société.

Huitième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Fadel Al-Faraj, gérant, né le 16 février 1966 à Koweït City, Koweït, dont la résidence professionnelle est située flat 12, 29 Melliss Avenue, Kew, Richmond, Surrey, TW9 4BS, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

- Monsieur Toby Simmons, gérant, né le 17 septembre 1969 à Chelmsford, Royaume Uni, dont la résidence professionnelle est située 64 Houblon Road, Richmond, TW10 6DE, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

Suivant la révocation de Monsieur Koen van Kelst et la nomination de Monsieur Fadel Al-Faraj et de Monsieur Toby Simmons, le conseil de gérance de la société sera composé à partir d'aujourd'hui comme suit:

- Monsieur Jean-Paul Schmit, gérant de catégorie B;
- Monsieur Johan Innegraeve, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gerrit Ruitinga, gérant de catégorie A;
- Monsieur Fadel Al-Faraj, gérant de catégorie A et
- Monsieur Toby Simmons, gérant de catégorie A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. DECRAENE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11527. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010134184/476.

(100153128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Decapterus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.338.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 26 Juillet 2010 que Mr Damnants Vitols a cédé:

- 275 parts sociales à Mr Bjarni Gunnarson, né le 30 Août 1954 à Hafnarfjordur en Island, ayant pour adresse 9 Audeju Street, 1050 Riga, Lettonie, de sorte que désormais les parts sociales sont augmentées et sont de 2499 parts sociales,

- 275 parts sociales à Mr Jon Thor Hjaltason, né le 16 Mai 1950 à Reykjavik en Island, ayant pour adresse 9 Audeju Street, 1050 Riga, Lettonie, de sorte que désormais les parts sociales sont augmentées et sont de 2499 parts sociales,

- 500 parts sociales à Mr Ivo Luka-Indans, né le 12 Mai 1978 à Kuldiga en Lettonie, ayant pour adresse 89-21 Dzirnavu Street, 1011 Riga, Lettonie,

- 375 parts sociales à Mr Juris Jonaitis, né le 3 Février 1967 à Riga en Lettonie, ayant pour adresse 7 Pulkveza Brieza Street, 1050 Riga, Lettonie,

- 500 parts sociales à Mr Andris Egitis, né le 1 Février 1976 à Aizkraukle en Lettonie, ayant pour adresse 1-50 Stirnu Street, 1035 Riga, Lettonie,

1.125 parts sociales à Icora Partners Limited, une private limited liability company, ayant pour siège social 7, The Mail Street, Floriana 1470, Malte, et inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C48667.

qu'il détenait dans la société DECAPTERUS INVESTMENTS S.A R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DECAPTERUS INVESMENTS S.A.R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2010133265/26.

(100152631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Finprom Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.849.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A. siège social au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le Mandat de Monsieur Thierry SCHMIT n'est pas renouvelé en tant qu'Administrateur.

Nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry SCHMITT.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

FINPROM PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010133311/23.

(100152586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Zuang Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.860.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132841/10.

(100151775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Goslings International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, Jaanshaff.

R.C.S. Luxembourg B 100.155.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Lars GOSLINGS, juriste, né à Luxembourg, le 4 mai 1976, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, Route de Remich 29.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée GOSLINGS INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-7201 Walferdange, Jaanshaff, R.C.S. Luxembourg numéro B 100150, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 582 du 7 juin 2004 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-7201 Walferdange, Jaanshaff.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lars GOSLINGS, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3371. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134678/44.

(100153868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

4D Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.809.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. Monsieur Bernard DELATOUR, conseiller, demeurant à F39000 Lons-le-Saunier, 3, rue Charles Nodier, représenté par Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 26 mars 2010,

2. Monsieur Michel DELATOUR, directeur de société, demeurant à F-39570 Césancey, 11, rue de la Fontaine Ronde, représenté par Monsieur Christian FRANÇOIS, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 26 mars 2010,

3. Madame Marie-Christine DELATOUR, épouse de Monsieur Dominique CHEVILLOT, orthophoniste, demeurant à F-83100 Toulon, 128, boulevard Mège,

représentée par Monsieur Christian FRANÇOIS, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 26 mars 2010,

4. Madame Chantal DELATOUR, épouse de Monsieur Jean-Philippe NARJOZ, sans profession, demeurant à F-39570 Trénaal, route de Mallerrey,

représentée par Monsieur Christian FRANÇOIS, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 26 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale de «4D INVESTISSEMENTS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique), par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 Il est expressément prévu que la titularité de chaque action pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

6.3 La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et;
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Les prérogatives financières attachées aux actions sont déterminées ainsi qu'il suit:

- Distribution de dividendes sur les bénéfices de l'exercice:

Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'Assemblée Générale bénéficiera exclusivement à l'usufruitier.

- Augmentation de capital par apports en numéraire:

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions démembrées sera exercé par les nus-propriétaires pour la nue-propriété et les usufruitiers pour l'usufruit.

Les actions nouvelles souscrites par l'exercice des droits préférentiels de souscription provenant d'actions démembrées seront soumises au même démembrement.

- Augmentation de capital par incorporation des réserves:

Toute augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission donnera lieu, au gré de la Société, soit à l'élévation du nominal, soit à l'attribution de nouvelles actions dont la propriété sera démembrée.

- Réduction de capital par rachat d'actions:

Si pour la réalisation de la réduction de capital, la Société offre le rachat de ses actions, les nus-propriétaires ne pourront l'accepter qu'avec l'accord de l'usufruitier. Les sommes remboursées au titre de la réduction de capital seront réparties au prorata de la valeur respective des droits de chacun.

- Boni de liquidation:

Après approbation des comptes définitifs de liquidation, il est procédé aux répartitions entre ex-actionnaires à proportion de leurs droits dans le capital. Le produit net de la liquidation, après extinction du passif et des charges de la Société, est affecté au remboursement des droits des actionnaires dans le capital social. Le solde, ou boni, est réparti entre les actionnaires dans la même proportion que leur participation aux bénéfices.

L'usufruit attaché aux actions de la Société prend fin:

- par le décès de l'usufruitier personne physique;
- par la réunion sur la même tête des deux qualités d'usufruitier et de nu-propriétaire.

Le changement du titulaire de la nue-propriété des actions dont la propriété est démembrée ne produit aucun changement dans les droits de l'usufruitier.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.5 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} jeudi du mois de mai, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 En cas de démembrement de propriété des actions entre usufruit et nue-propriété, les usufruitiers auront le droit de vote lors des Assemblées Générales annuelles et extraordinaires à l'exception des Assemblées Générales extraordinaires modificatives des statuts. Lors des Assemblées Générales extraordinaires modificatives des statuts, l'usufruitier exercera les droits de vote attachés aux actions de manière conjointe avec le nu-propriétaire.

7.7 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'actionnaires, le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est(sont) élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut(peuvent) être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé au moins 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la

Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à la totalité des actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Bernard DELATOURE, prénommé, sept cent soixante-quinze actions	775
2.- Monsieur Michel DELATOURE, prénommé, sept cent soixante-quinze actions	775
3.- Madame Marie-Christine CHEVILLOT-DELATOURE, prénommée, sept cent soixante-quinze actions	775
4.- Madame Chantal NARJOZ-DELATOURE, prénommée, sept cent soixante-quinze actions	775
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de cent pourcent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Corinne BITTERLICH, juriste, née à Quierschied (Allemagne), le 2 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 1^{er} avril 1975, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Mademoiselle Françoise DARCHE, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 4 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. "FIN-CONTROLE S.A.", une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230, est nommée commissaire de la Société.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire, ainsi nommés, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40001. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132842/317.

(100151330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Green Power Solar Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Solar Energy.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 155.848.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

- 1.- Herr Jürgen SCHIFFELS, Kaufmann, wohnhaft in E-03182 Alicante, Apolo 26.
- 2.- Herr Jörg NIEDERPRÜM, Kaufmann, wohnhaft in D-54655 Zendscheid, Dorfstrasse 35.
- 3.- Frau Myriam UNSEN-BELLION, geborene BELLION, diplomierte E.U.P.E.D., wohnhaft in L-9368 Folkendange, Maison 1.
- 4.- Herr Willi BECK, Dipl.-Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Riol, Waldstrasse 26.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Green Power Solar Technology S.à r.l.".

Die Gesellschaft kann ihrer Tätigkeiten ebenfalls unter der Bezeichnung "Solar Energy" ausüben.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Solarmodulen und Solarzellen mit allen damit verbundenen Nebenprodukten und Nebenleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

- | | |
|--|----|
| 1.- Herr Jürgen SCHIFFELS, Kaufmann, wohnhaft in E-03182 Alicante,
Apolo 26, fünfundzwanzig Anteile | 25 |
| 2.- Herr Jörg NIEDERPRÜM, Kaufmann, wohnhaft in D-54655 Zendscheid, Dorfstrasse 35, | 25 |

fünfundzwanzig Anteile	
3.- Frau Myriam UNSEN-BELLION, geborene BELLION, diplomierte E.U.P.E.D., wohnhaft in L-9368 Folkendange, Maison 1, fünfundzwanzig Anteile	25
4.- Herr Willi BECK, Dipl.-Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Riol, Waldstrasse 26, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

116620

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparanten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Jürgen SCHIFFELS, Kaufmann, wohnhaft in E-03182 Alicante, Apolo 26.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHIFFELS, J. NIEDERPRÜM, M. UNSENBELLION, W. BECK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} octobre 2010. Relation: ECH/2010/1344. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 5. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010133326/115.

(100151031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Giapa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.756.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2010133334/34.

(100151798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 1^{er} octobre 2010 qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

M. Jörg FUCHS, ayant son domicile professionnel à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Il est à noter que

- l'adresse actuelle du gérant Raffaele BARTOLI est désormais la suivante:

6, avenue Marie-Thérèse, L-2123 Luxembourg;

- l'adresse actuelle du gérant Manuel HAUSER est désormais la suivante:

8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1^{er} octobre 2010.

Alexandra Brehm
Gérant

Référence de publication: 2010132866/20.

(100150829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxviande S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 16.336.

Procès verbal de réunion d'associé

L'associé unique CEPAL S.A. s'est réuni le 27 septembre 2010 à 20.15 h au siège de la société et a pris la résolution suivante:

M. Thierry Thieltgen est révoqué avec effet immédiat de son poste de gérant technique. Mme Andrée MAQUIL, gérant administratif, assumera, par interim, seule la gérance, sans autre limitation de pouvoirs que celle prévue par les dispositions légales en vigueur.

MERSCH, le 27 septembre 2010.

CEPAL S.A.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010132957/17.

(100150586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

SRG Spain Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.077.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"SRG Global, Inc.", a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered offices in US-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street, incorporated in the State of Delaware under number 3323688,

represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given in Auburn Hills, Michigan (U.S.A.) on the 10th September 2010,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declared to be the sole partner of "SRG Spain Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 150,077, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 101 on 14 January 2010 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole partner decides to increase the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) up to four million twelve thousand five hundred Euro (EUR 4,012,500.00) through the issue of one hundred sixty thousand (160,000) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

All of the one hundred sixty thousand (160,000) new shares have been subscribed by "SRG Global, Inc.", at a total price of four million Euro (EUR 4,000,000.00), and entirely paid up in cash, so that this sum is as of now at the free disposal of the company, which is expressly acknowledged by the sole partner.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at four million twelve thousand five hundred euro (EUR 4,012,500.00), represented by one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"SRG Global, Inc.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à USA-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3323688,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Auburn Hills, Michigan (U.S.A.), le 10 septembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "SRG Spain Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 150.077, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 101 du 14 janvier 2010 (ci-après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), jusqu'à quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.012.500,00) par l'émission de cent soixante mille (160.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Toutes les cent soixante mille (160.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "SRG Global, Inc." à un prix total de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00), et libérées intégralement par un versement en espèces, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Seconde résolution:

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.012.500,00), représentée par cent soixante mille cinq cents (160.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune"

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, est évalué à environ trois mille six cents euros (EUR 3.600,00).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 40691. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133488/91.

(100152392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Moongate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.034.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 septembre 2010 à 14:00 heures au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Beatriz Garcia de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- PATRIMONIUM CONSULTANTS S.à.r.l., RCS B 125.844, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur de classe A par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010132963/17.

(100150860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Continental MultiMedia S.A., Société Anonyme,
(anc. Continental Media S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 150.325.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an ordinary and extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Continental Media S.A.", (the "Company"), with registered office at L2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B, under number 150.325, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th day of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 219 of the 2nd day of February 2010, and whose articles of association have not been modified since then.

The meeting is presided by Mr. Philippe CAHEN, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The Chairman appoints as secretary Ms. Nadège KARRENBAUER, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Marie-Françoise GESLIN, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reading of the directors' management report and the statutory auditor's report on the accounts as at 31 December 2009.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss accounts as at 31 December 2009 and allocation of the results.
3. By special vote, discharge to be granted to the directors and the statutory auditor.
4. Change of the name of the Company.
5. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association.
6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting after having heard the directors' management report and the statutory auditor's report on the accounts as at 31 December 2009, approves them in all their parts.

Second resolution

The meeting resolves to approve the balance sheet and the profit and loss accounts as at 31 December 2009 as made up by the Board of Directors and to carry forward the loss for the period ended on 31 December 2009 of USD 53,223.- (fifty-three thousand two hundred and twenty-three US Dollars) to the next accounting year.

Third resolution

By special vote, the meeting grants full discharge to the members of the Board of Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandates.

116625

Fourth resolution

The meeting decides to change the name of the Company into Continental MultiMedia S.A.

Fifth resolution

In order to reflect such action, the meeting decides to amend article 1 of the articles of association and to give it the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "Continental MultiMedia S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law")."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Junglinster.

On the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Continental Media S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.325, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 2 février 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe CAHEN, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadège KARRENBAUER, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Françoise GESLIN, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2009.

2 Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 et affectation des résultats.

3. Par vote spécial, décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

4. Changement de la dénomination sociale.

5. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et les approuve dans toutes leurs parties.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 tel que présenté par le conseil d'administration et de reporter la perte de l'exercice 2009 de 53.223,-USD (cinquante trois mille deux cent vingt-trois US Dollars) sur l'exercice suivant.

Troisième résolution

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en Continental MultiMedia S.A.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Continental MultiMedia S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe CAHEN, Nadège KARRENBAUER, Marie-Françoise GESLIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2010. Relation GRE/2010/3144. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133917/145.

(100152946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le Bilan et l'affectation au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.
Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2010133085/14.

(100151124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Kofler Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.554.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133087/10.

(100151714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.987.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133088/10.

(100151550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

L'Aurora, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.568.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133090/10.

(100151669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Shanghai Global Investment and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 63.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Pour la société

Madina Aiméranca

Administrateur

Référence de publication: 2010132991/13.

(100150875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Philanthropia S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.899.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Riadh Djafar MELLAH, gérant, né le 12 février 1969 à Alger, Algérie et demeurant à 52, Avenue Soudani Boudjemaa à Alger, Algérie, ici dûment représenté par Mme Sabine PERRIER, employée privée, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L2330 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 septembre 2010.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci-après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille. La Société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut, par ailleurs, réaliser tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social, selon les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme amendée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "PHILANTHROPIA S.A."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions, d'une valeur de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libéré.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dixième jour du mois de mai de chaque année à 10h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les trente et une actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Riadh Djafar MELLAH, prénommé 31 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000.) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2010.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

1. fixer le nombre des administrateurs à un et de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:

- M. Riadh Djafar MELLAH, né le 12 février 1969 à Alger, Algérie et demeurant à 52, Avenue Souidani Boudjema, 16000 Alger, Algérie

2. fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes: L'Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., RCS Luxembourg N° 30.718, étalée et ayant son siège social à 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège social est fixé à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42694. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134794/203.

(100153825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Socafam & Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.100.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 septembre 2010 a renouvelé le mandat des Commissaires membres du Conseil de surveillance.

- Monsieur Xavier GREGORI, responsable commercial, demeurant R.N. 20, F-31790 Saint-Jory (France),

- Monsieur Aimery GREGORI, chef de chantiers, demeurant R.N. 20, F-31790 Saint Jory (France),

- Monsieur Serge ESCARBOUDEL, comptable, demeurant à F-31460 Le Faget (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour SOCAFAM & Cie

Société en commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2010132993/18.

(100150553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Entreprise Vinandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 155.807.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Théodore VINANDY, entrepreneur, né à Vianden, le 3 février 1937, matricule n° 1937 02 03 019, demeurant à L-9425 Vianden, 46, rue du Sanatorium.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de voirie, réseaux divers, assainissements, adduction d'eau et de gaz, terrassements, travaux de dragage, travaux en béton armé et précontraint, l'érection de tous ouvrages d'art et de constructions, la construction et l'installation de tous bâtiments, y compris tant les travaux de gros oeuvre que la réalisation en entreprise générale, le génie civil sous toutes ses formes, l'achat et la vente d'immeubles sous toutes ses formes et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise. Elle a aussi pour objet le transport routier de marchandises et la location de véhicules pour le transport routier de marchandises.

Elle pourra exercer toutes activités et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en favoriser l'extension et le développement, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ENTREPRISE VINANDY S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Vianden.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600) euros représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent (100) euros chacune.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents (12.600) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital social de la manière suivante:

- Monsieur Théodore VINANDY, prénommé, 126 parts sociales 126

Réunion des associés

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérants techniques Monsieur Théodore VINANDY, prénommé et Monsieur Jean-Claude VINANDY, entrepreneur de construction, né à Ettelbruck, le 2 septembre 1964, matricule n° 1964 09 02 232, demeurant à L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

La société est valablement engagée en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature d'un des deux gérants techniques.

Le siège est établi à L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vinandy, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2010. Relation: DIE/2010/9090. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 30 septembre 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010133601/90.

(100151282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

UREIT Prop A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.389.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mademoiselle Samantha Pepper demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 4 Octobre 2010.

2. Mademoiselle Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 4 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Christine Clarke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour UREIT Prop A S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010133002/25.

(100150565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Gestacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.373.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 août 2010 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur RIVERO GOMEZ Olegario de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme administrateur Madame FERNANDES Tania, née le 6 décembre 1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3768 Tétange, 31 rue de la Fontaine, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur RIVERO GOMEZ Olegario de sa fonction de délégué à la gestion journalière avec effet immédiat

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme administrateur-délégué, déléguée à la gestion journalière Madame FERNANDES Tania, née le 6 décembre 1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3768 Tétange, 31 rue de la Fontaine, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134672/29.

(100153728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.895.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QNB International Holding Limited

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010133127/14.

(100151710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133128/11.

(100151065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133130/11.

(100151068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133131/10.

(100151076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Taunus Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.153.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010133154/11.

(100151708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Tyburn Lane (Marburg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.467.

Le rapport des comptes annuels pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 comprenant le bilan et l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 05 octobre 2010.

*Pour Tyburn Lane (Marburg) Sàrl
Un mandataire*

Référence de publication: 2010133155/14.

(100151483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.718.

Le rapport des comptes annuels pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 comprenant le bilan et l'affectation du résultat a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 05 octobre 2010.

*Pour Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 Sàrl
Un mandataire*

Référence de publication: 2010133156/14.

(100151699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133160/10.

(100151686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 103.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARENNES INVESTISSEMENTS S.A.
Fidalux S.A.
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010133161/13.

(100151072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Vienada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010133162/11.

(100151239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Wings Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.654.

L'an deux mil dix, le vingt juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Wings Private Investments S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1019 du 31 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2182 du 03 octobre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.654.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 8.2.4. (a) (A) (6) (ii) qui aura désormais la teneur suivante:

«une rémunération («Rémunération de Conseil») qui sera égale à 0,20% de la valeur comptable de la somme des comptes suivants: Capital Souscrit, Primes d'Emission, financement actionnaire Generali Worldwide Insurance Company Ltd, financement actionnaire Flandria Participations Financières S.A. et financement actionnaire Participatie Maatschappij Graafschap Holland N.V. La rémunération indiquée ci-dessus sera calculée et payée par le conseil d'administration sur une base semestrielle, à savoir au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. La Société-Conseil ne sera responsable pour l'exécution des services décrits aux points 1), 2), 3), 4) et 5) ci-dessus envers la société que pour faute lourde ou mauvaise action volontaire. L'Administrateur-Délégué sera également investi des pouvoirs lui permettant d'amener la société à payer en temps utile et en totalité la Rémunération de Conseil»

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale modifie l'article 8.2.4. (a) (A) (6) (ii) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8.2.4. (a) (A) (6) (ii): «une rémunération («Rémunération de Conseil») qui sera égale à 0,20% de la valeur comptable de la somme des comptes suivants: Capital Souscrit, Primes d'Emission, financement actionnaire Generali Worldwide Insurance Company Ltd, financement actionnaire Flandria Participations Financières S.A. et financement actionnaire Participatie Maatschappij Graafschap Holland N.V. La rémunération indiquée ci-dessus sera calculée et payée par le conseil d'administration sur une base semestrielle, à savoir au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. La Société-Conseil ne sera responsable pour l'exécution des services décrits aux points 1), 2), 3), 4) et 5) ci-dessus envers la société que pour faute lourde ou mauvaise action volontaire. L'Administrateur-Délégué sera également investi des pouvoirs lui permettant d'amener la société à payer en temps utile et en totalité la Rémunération de Conseil»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32483. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010133165/70.

(100151104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Woodstock Estates Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.367.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133166/10.

(100151547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Zanoun, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.054.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133167/10.

(100151183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sanger Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANGER INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010133143/12.

(100151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Schuch Engineering International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 143.525.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133144/10.

(100151564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Schumacher-Goetzinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 103, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 85.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHUMACHER-GOETZINGER S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133145/12.

(100151189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SCK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.599.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133146/12.

(100151315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SCK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.599.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010133147/12.

(100151316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SDT Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133148/9.

(100151332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sikari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 130.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010133149/10.

(100151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sogere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 23.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGEREL SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010133152/12.

(100151192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Robur Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133133/9.

(100151335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Tribel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133159/9.

(100151319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.
